

## DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE VIRIAT

**Séance du 28 mars 2023**

Sur convocation en date du 22 mars 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 mars 2023 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin	VINIERE Michel
LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
PERDRIX Catherine	BURDY Meryl	DAVID Magalie
SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine	

Étaient excusés :

Paola BONHOURE a donné pouvoir à Alexis MORAND  
Sandra MERLE  
Emmanuel TAPONARD

Était absent :

Clément CEREIZE

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 28

**Secrétaire de séance** : Myriam BRUNET

**CONVENTION A CONCLURE AVEC GRAND BOURG AGGLOMERATION  
RELATIVE A L'ETUDE STRATEGIQUE ET PROSPECTIVE DE CIRCULATION  
DE TRAFIC ET DE MOBILITE SUR LE SECTEUR DE FLEYRIAT**

Entendu le rapport de M. Rodolphe JACQUEMET, Conseiller municipal délégué aux déplacements doux et nouveaux équipements de loisirs

Vu la commission voirie et réseaux du 21 septembre 2020 relative à l'étude de sécurité et de mobilité

Vu la commission voirie et réseaux du 9 mars 2021 sur la problématique du secteur Fleyriat

Vu la délibération du 27 avril 2021 relative à la présentation de l'étude de sécurité et de mobilité

Vu les réunions COTECH du 11 avril 2022 et COPIL du 3 mai 2022 sur la présentation du cahier des charges pour missionner un bureau d'étude

Vu les réunions COTECH du 7 décembre 2022 et le COPIL du 6 janvier 2023 sur la présentation de la méthodologie du bureau d'étude CERYX missionné pour un montant de 21 456€ TTC

Pour information le prochain COPIL est prévu le 13 avril 2023 pour la présentation du rendu du diagnostic phase 1, la phase 2 est prévue en mai et la phase 3 fin juin 2023

La Commune de Viriat subit des flux de transit non souhaités sur des voiries départementales, mais également sur nombre de voiries communales. Cet étalement des flux résulte de voiries structurantes perçues comme congestionnées et d'une insuffisance de hiérarchisation des nombreuses voies de la commune (plus de 400 km) ce qui entraîne une insécurité routière régulièrement dénoncée par les riverains et les habitants. Afin de mieux canaliser et pacifier ces comportements, la Commune a souhaité lancer une étude de sécurité et de mobilité sur Viriat dès 2019 qui a pour but d'élaborer une **stratégie de maîtrise des circulations (hiérarchisation des voiries)**. Ainsi, le Schéma Mobilité de Viriat a été adopté par le Conseil municipal du 27 avril 2021.

En fonction de la hiérarchisation des voiries, des typologies d'aménagement et de sécurisation ont été définies afin de guider les travaux à effectuer pour les 10 années à venir. Le secteur de Fleyriat et sa périphérie ont été identifiés comme un des secteurs prioritaires.

En effet, le site du centre hospitalier de Fleyriat est en pleine mutation. La réalisation de multiples projets (agrandissement et création de nouveaux services) a vu le jour ces 10 dernières années ou reste à venir à jusqu'à l'horizon 2025 dans le cadre du projet directeur immobilier actuel. Il accueille en moyenne 3 000 véhicules par jour en semaine avec des parts modales largement tournées vers la voiture (95% des usagers). Le rayonnement du centre hospitalier qui s'élargit à l'échelle de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-En-Bresse impacte le trafic, la circulation ainsi que les mobilités alternatives sur le secteur.

C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération et la Commune souhaitent mener ensemble une étude relative à :

- La stratégie de circulation à mettre en œuvre en vue d'améliorer la circulation sur le secteur de Fleyriat
- La desserte du centre hospitalier de Fleyriat.

La présente convention définit, entre la Communauté d'agglomération et la Commune, les modalités administratives, juridiques, techniques et financières par lesquelles la communauté d'agglomération réalise l'étude stratégique et prospective de circulation, de trafic et de mobilité sur le secteur de Fleyriat.

La Communauté d'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude et est chargée de la piloter

En relation avec les parties prenantes et les acteurs locaux, les prestations comprises dans l'étude consistent à :

- Réaliser un diagnostic sur le fonctionnement des flux de circulation tout mode confondu au sein du secteur de Fleyriat. Ce diagnostic analysera de manière élargie les impacts actuels et prospectifs de ces déplacements sur le secteur de Fleyriat et sa proche périphérie notamment sur le chemin du champ Têtu
- Proposer des hypothèses et des solutions d'amélioration à caractère prospectif :
  - pour la desserte du secteur de Fleyriat, en tenant compte de la gestion des déplacements tout mode, en intégrant la réduction du trafic de transit sur les voies communales non structurantes
  - pour la desserte du centre hospitalier, en tenant compte de son organisation actuelle et à venir.
- Approfondir le scénario retenu en précisant les mesures d'aménagement et leurs conditions de réalisation.

Dans le cahier des clauses techniques particulières, il a été précisé que « parmi les scénarii que le prestataire pourra proposer, l'étude devra investiguer l'hypothèse de la création d'une nouvelle voie d'accès au centre hospitalier via le tènement de la SERMA. »

Le coût global de l'étude issu du marché contracté par la Communauté d'agglomération s'élève à 17 880 € HT soit 21 456 € TTC (tranche optionnelle de la phase 3 comprise). La répartition est la suivante :

- Communauté d'Agglomération participation à 75% soit 13 410€ HT
- Commune de Viriat participation à 25% soit 4 470€

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- approuver les termes de la convention à intervenir entre Grand Bourg Agglomération et la Commune de Viriat conformément aux éléments décrits ci-dessus
- noter que la Commune contribuera à hauteur de 25 % d'une dépense plafonnée à 17 880 € HT soit un participation financière prévisionnelle de 4 470 € pour laquelle des crédits ont été inscrits dans le budget primitif 2023
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,  
Bernard PERRET







## CONVENTION RELATIVE A L'ETUDE STRATEGIQUE ET PROSPECTIVE DE CIRCULATION, DE TRAFIC ET DE MOBILITE SUR LE SECTEUR DE FLEYRIAT (VIRIAT)

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, représentée par son Président en exercice Monsieur Jean François DEBAT, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n°..... en date du .....

Ci-après désignée par « la Communauté d'Agglomération »,

Et :

La commune de Viriat représentée par son Maire en exercice, Monsieur Bernard PERRET agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°..... en date du .....

Ci-après désignée par « la commune ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La Commune de Viriat subit des flux de transit non souhaités sur des voiries départementales, mais également sur de nombreuses voiries communales. Cet étalement des flux résulte de voiries structurantes perçues comme congestionnées et d'une insuffisance de hiérarchisation des nombreuses voies de la commune (plus de 400 km). Afin de mieux canaliser et pacifier ces comportements, la commune a réalisé une étude de sécurité et de mobilité sur Viriat en 2019 aboutissant sur un Schéma Mobilité communal.

Le secteur sud de la commune, notamment autour du centre hospitalier de Fleyriat, connaît un trafic routier en constante augmentation. Certaines voies communales de la commune ont vu leur trafic de transit augmenter ces dernières années alors qu'elles sont conçues comme voies de desserte locales.

Le site du centre hospitalier de Fleyriat est en pleine mutation. La réalisation de multiples projets (agrandissement et création de nouveaux services) a vu le jour ces 10 dernières années ou reste à venir à jusqu'à l'horizon 2025 dans le cadre du projet directeur immobilier actuel.

Il accueille en moyenne 3 000 véhicules par jour en semaine avec des parts modales largement tournées vers la voiture (95% des usagers).

Le rayonnement du centre hospitalier qui s'élargit à l'échelle de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-En-Bresse impacte le trafic, la circulation ainsi que les mobilités alternatives sur le secteur.

C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération et la commune souhaitent mener ensemble une étude relative à :

- La stratégie de circulation à mettre en œuvre en vue d'améliorer la circulation sur le secteur de Fleyriat ;
- La desserte du centre hospitalier de Fleyriat.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit, entre la communauté d'agglomération et la commune, les modalités administratives, juridiques, techniques et financières par lesquelles la communauté d'agglomération réalise l'étude stratégique et prospective de circulation, de trafic et de mobilité sur le secteur de Fleyriat.

## ARTICLE 2 – CONSISTANCE DE L'ETUDE

En relation avec les parties prenantes et les acteurs locaux, les prestations comprises dans l'étude consistent à :

- Réaliser un diagnostic sur le fonctionnement des flux de circulation tout mode confondu au sein du secteur de Fleyriat. Ce diagnostic analysera de manière élargie les impacts actuels et prospectifs de ces déplacements sur le secteur de Fleyriat et sa proche périphérie ;
- Proposer des hypothèses et des solutions d'amélioration à caractère prospectif :
  - pour la desserte du secteur de Fleyriat, en tenant compte de la gestion des déplacements tout mode, en intégrant la réduction du trafic de transit sur les voies communales non structurantes
  - pour la desserte du centre hospitalier, en tenant compte de son organisation actuelle et à venir.
- Approfondir le scénario retenu en précisant les mesures d'aménagement et leurs conditions de réalisation.

L'étude se déroulera en trois phases :

### Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic circulation/trafic routier et analyse prospective

En tenant compte des différentes perspectives de développement et d'aménagement envisagés par la commune de Viriat, par Grand Bourg Agglomération, par le centre hospitalier et des données/comptages mis à disposition ou à réaliser, le bureau d'études devra réaliser un état des lieux de la situation actuelle et son évolution à court et moyen terme.

### Phase 2 : Propositions de scénarii

Sur la base du diagnostic, le bureau d'études proposera 3 à 4 scénarii maximum d'amélioration et de mise en place d'une stratégie prospective de circulation et de mobilité sur le secteur de Fleyriat. **Parmi les scénarii proposés, l'étude devra investiguer l'hypothèse de la création d'une nouvelle voie d'accès au centre hospitalier via le tènement de la SERMA**

### **Phase 3 : Approfondissement d'un scénario (tranche optionnelle)**

Le bureau d'étude sera missionné sur la phase 3 après décision conjointe des parties.

Le scénario qui sera validé par les parties à l'issue de la phase 2 sera approfondi et fera apparaître précisément dans un plan d'action l'ensemble des mesures d'aménagement à mettre en œuvre pour assurer à travers sa réalisation, la sécurité et la fluidité de la desserte du secteur et du centre hospitalier.

### **ARTICLE 3 – MAITRISE D'OUVRAGE, PILOTAGE ET SUIVI DE L'AVANCEMENT**

La communauté d'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude et est chargée de la piloter conformément à la description de l'article 2.

La direction de la voirie et des espaces publics assurera la conduite d'opération de l'étude en lien avec le comité technique et le comité de pilotage mis en place pour le suivi du dossier.

### **ARTICLE 4 – CALENDRIER DE REALISATION DE L'ETUDE**

Le calendrier de l'étude est le suivant :

Phase 1 : Délai de rendu du rapport de la phase 1 : Diagnostic circulation/trafic routier et analyse prospective hors réunions intermédiaires et temps de validation = 16 semaines.

Phase 2 : Délai de rendu du rapport de la phase 2 : Propositions de scénarii hors réunions intermédiaires et temps de validation = 4 semaines.

Pour la tranche optionnelle n°1 :

Phase 3 : Délai de Rendu du rapport de la phase 3 : Approfondissement d'un scénario hors réunions intermédiaires et temps de validation = 4 semaines.

### **ARTICLE 5 – ESTIMATION DE L'ETUDE**

Le coût global de l'étude issu du marché contracté par la communauté d'agglomération s'élève à 17 880 € HT soit 21 456 € TTC (tranche optionnelle de la phase 3 comprise). Il est détaillé en annexe de la présente convention.

Les éventuelles dépenses pour des prestations supplémentaires non prévues par la présente convention seront validées conjointement par les Parties et feront l'objet d'un avenant signé par celles-ci en cas de dépassement du montant indiqué ci-dessus.

Les contributions finales seront établies sur la base du coût réel et définitif de l'étude.

### **ARTICLE 6 – DISPOSITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE PAIEMENT**

La Communauté d'Agglomération ne percevra aucune rémunération à raison des missions réalisées dans le cadre de l'étude dont elle assure la maîtrise d'ouvrage.

Elle sera cependant remboursée à l'euro / l'euro des dépenses supportées pour l'exécution de ces missions et utiles à la réalisation de l'étude.

### 6.1 Plan de financement

La communauté d'agglomération et la commune s'engagent à financer les dépenses réelles de l'étude, objet de la présente convention, selon la clé de répartition suivante :

	Besoin de financement prévisionnel	
	Clé de répartition	Montant en € HT
<b>Communauté d'Agglomération</b>	<b>75 %</b>	<b>13 410 €</b>
<b>Commune de Viriat</b>	<b>25 %</b>	<b>4 470 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>17 880 €</b>

La communauté d'agglomération assurera l'avance de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

### 6.2 Modalités de versement de la participation communautaire

Le règlement des dépenses auprès du prestataire retenu pour la réalisation de l'étude sera assuré par la communauté d'agglomération.

La contribution de la commune sera versée en deux fois selon l'échéancier ci-après et sur présentation des titres de recettes correspondants :

- A la livraison du rapport définitif de la phase 2 de l'étude :  
100 % de la participation de la commune, **soit 3 445 €**, correspondant à la phase 1 et 2 du marché d'étude ;
- A la livraison du rapport définitif de la phase 3 (optionnelle) :  
Le solde de la participation de la commune correspond à la phase 3 dans la mesure où la tranche optionnelle est déclenchée, au vu de l'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses mandatées par la communauté d'agglomération sur l'opération concernée.

### **ARTICLE 7 – DUREE**

La présente convention s'applique à compter de sa signature par les deux parties, jusqu'au versement du solde de la contribution financière due par la commune à la communauté d'agglomération selon les modalités de l'article 6 de la présente convention.

### **ARTICLE 8 - RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements pris dans le cadre de la présente convention, l'une ou l'autre des parties pourra résilier de plein droit ladite convention par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'issue d'un délai d'un mois suivant une mise en demeure restée sans effet.

## ARTICLE 9 - LITIGES

Les parties conviennent de régler à l'amiable les différents éventuels qui pourraient survenir au cours de l'exécution des présentes.

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention, tant pour ce qui concerne son interprétation que son exécution, et à défaut d'accord amiable entre les parties, seront portés devant le Tribunal Administratif de LYON.

A Bourg-en-Bresse, le

Le Maire de la commune de Viriat,

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du bassin de Bourg-  
en-Bresse

## Annexe 1 Détail du cout de l'étude



**Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse**  
**Etude stratégique et prospective de circulation, de trafic et de mobilité sur le secteur de Fleyriat**  
**(commune de Viriat)**

**DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE**

<b>Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic circulation/trafic routier et analyse prospective</b>					
	Intitulé	unité	Qté	prix unitaire € HT	montant € HT
1-1	Recueil des données et diagnostic terrain	F	1	3720.00	3 720.00 €
1-2	Recueil des données complémentaires par comptages	F	1	3780.00	3 780.00 €
1-3	Rapport de phase 1	F	1	400.00	400.00 €
1-4	Réunions (2 COTECH et 2 COPIL => lancement et restitution)	F	1	2000.00	2 000.00 €
				<b>TOTAL PHASE 1</b>	<b>9 900.00 €</b>

<b>Phase 2 : Propositions de scénarii</b>					
N° Article	Intitulé	unité	Qté	prix unitaire € HT	montant € HT
2-1	Elaboration des scénarii	F	1	2480.00	2 480.00 €
2-2	Rapport de phase 2	F	1	400.00	400.00 €
2-3	Réunions (1 COTECH et 1 COPIL)	F	1	1000.00	1 000.00 €
				<b>TOTAL PHASE 2</b>	<b>3 880.00 €</b>

<b>Tranche optionnelle Phase 3 : Approfondissement d'un scénario</b>					
N° Article	Intitulé	unité	Qté	prix unitaire € HT	montant € HT
3-1	Elaboration du plan d'action du scénario	F	1	1800.00	1 800.00 €
3-2	Elaboration d'un plan d'aménagement au stade esquisse	F	1	900.00	900.00 €
3-3	Rapport de phase 3	F	1	400.00	400.00 €
3-4	Réunions (1 COTECH et 1 COPIL)	F	1	1000.00	1 000.00 €
				<b>TOTAL PHASE 3</b>	<b>4 100.00 €</b>

<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>17 880.00 €</b>
<b>TVA</b>	<b>3 576.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>21 456.00 €</b>